

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

**DU 03 AVRIL 2025**

**Séance du trois avril de l'an deux mille vingt-cinq.**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de Monsieur Didier DOUCET à 19 heures 00.

**Date de la convocation : vingt-sept mars de l'an deux mille vingt-cinq.**

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 48

Pouvoirs : 16

Votants : 64

Absents : 30

**Présents :** Mmes BAHU Martine - CARREL-TORLET Josy - MM. CHERON Yves - COLLARD Michel - CORNILLE Vincent - DALLE André - Mme DANNEEL Dominique - MM. DATY Gabriel (S) - DAUDRÉ Antoine - DECLEIR Daniel - de KERSAINT Guy-Pierre - Mme DOUAT Virginie - M. DOUCET Didier - Mme DOUCET Fabienne (S) - MM. DUBOIS Sylvain - DUCAND Gaëtan (S) - GAGE Daniel - Mme GROSS Auriane - MM. HAUDRECHY Jean-Pierre - KUBISZ Richard - LAVEUR Gilles - LEFEVRE Francis - LEFRANC Daniel - LEGOUY Claude - Mmes LEMOINE Sophie - LEROY Astride - MM. LEVASSEUR Bernard - LEYRIS Yann - Mme LOBIN Martine - M. MARGOTTET Jérôme - Mmes MARTIN-VANLERBERGHE Pauline - MOINAT Lysiane - M. NAPORA Pierre - Mme NIVESSE Françoise - MM. PEPINEAU Jean-Luc (S) - PHILIPON François - PROFFIT Benoît - Mmes RANSON Elisabeth - REPETTI Yveline (S) - RULENCE Dorothee - MM. RYCHTARIK Jean-Paul - SALSAT Jean-Marie - SICARD Louis - SPEMENT Michel - TASSIN Joel - THIENPONT Emmanuel - Mmes VERCLEYEN Sylvie - WOLSKI Murielle.

**Absents :** Mmes ANNERAUD-POULAIN Evelyne - AYADI Hanene - MM. BIZOUARD Alain - BONVENTRE Pascal - BORNIGAL Christian (Excusé) - CAZERES Jean-Michel - CLOUET Jean-Louis - DALONGEVILLE Fabrice - Mme DELBOUYS Rachel - MM. DELOBELLE Yann - DEMORY Thibaud - DOUET Jean-Paul - DUVILLIER Benoît-Dominique - GILLET Franck - GONIAUX Joël - HEURTAUT Damien (Excusé) - HOULLIER Michel - Mmes LEGRAND Karine - LEROY Ghislaine - M. LUKUNGA Joseph - Mme MEUNIER Anke - MM. MORA Roger - RAMIZ Jean-Michel - Mme RUGALA Cécilia - MM. SELLIER Gilles - SMAGUINE Dominique - Mmes VALUN Yvette - VANIER Martine - WILLET Catherine - M. XUEREF Stéphane.

**Pouvoirs :** Mme CAVALETTI Véronique (Feigneux) à Mme DOUAT Virginie (Crépy-en-Valois) - Mme CHAMPAULT Agnès (Ève) à M. CHERON Yves (Ver-sur-Launette) - Mme CLERGOT Adeline (La Villeneuve-Sous-Thury) à Mme DANNEEL Dominique (Béthancourt-en-Valois) - M. COLLARD Sylvain (Boursonne) à M. COLLARD Michel (Ivors) - M. DALLE Claude (Crépy-en-Valois) à M. LEGOUY Claude (Crépy-en-Valois) - M. DI PIZIO Laurent (Baron) à M. GAGE Daniel (Orrouy) - M. ETAIN Pascal (Ormoy-Villers) à M. HAUDRECHY Jean-Pierre (Rouville) - M. FAYOLLE Pascal (Crépy-en-Valois) à M. de KERSAINT Guy-Pierre (Versigny) - M. FOUBERT Arnaud (Crépy-en-Valois) à M. LEFEVRE Francis (Crépy-en-Valois) - Mme GIBERT Dominique (Réez-Fosse-Martin) à M. SICARD Louis (Nanteuil-le-Haudouin) - Mme LAGNEAU Marie-Pierre (Betz) à M. LAVEUR Gilles (Bonneuil-en-Valois) - M. LEBRUN François (Neufchelles) à M. DOUCET Didier (Lagny-le-sec) - M. PICHELIN Julien (Crépy-en-Valois) à M. SPEMENT Michel (Crépy-en-Valois) - Mme POTTIER Cécile (Marolles) à Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy-en-Valois) - Mme TARDIVEAU Marie-Paule (Glaignes) à Mme RANSON Elisabeth (Rocquemont) - M. TAVERNIER Thierry (Villers-Saint-Genest) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil-sur-Ourcq).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Daniel DECLEIR

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025 / 23**

**Objet : Budget Primitif 2025 CCPV**

### **Introduction**

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année. Il comporte 2 parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement décomposées en chapitres correspondant à des types de dépenses et de recettes. Ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

#### **I. La section de fonctionnement regroupe :**

1-Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- ✓ Les charges à caractère général (contrats de prestations de services, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais de télécommunications, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures...)
- ✓ Les charges de personnel
- ✓ Les charges financières liées à la dette
- ✓ Les dotations aux amortissements, provisions...

2-Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- ✓ Impôts et taxes, notamment la Taxe Foncière, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- ✓ Les dotations de l'Etat
- ✓ Les produits des services...

## **II. La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :**

1-En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, acquisitions de matériels durables, véhicules..., le remboursement du capital de la dette.

2-En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les subventions d'équipements reçues, les emprunts nouveaux, les dotations aux amortissements.

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 mars 2025 a rappelé le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2025.

Le Conseil Communautaire a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le budget, à savoir notamment :

- Poursuivre les actions entreprises dans l'effort d'entretien de notre patrimoine intercommunal,
- Procéder en 2025 à des aménagements nouveaux : Pôle d'Echange Multimodal, aire de covoiturage à Boissy/Lévignen avec aménagements, résidence d'artistes, finalisation de la voie verte de la CCLO sur la partie CCPV, remplacement des panneaux CCPV des communes, poursuite du projet d'Ecopole, réaménagement d'arrêt de bus sur Crépy en Valois, fonds de concours lié au pacte financier.
- Poursuivre le processus de rénovation d'ampleur des voiries des zones d'activités intercommunales, qui réclament urgemment des renforcements et aménagements,
- Engager les nouvelles politiques qui permettent d'atteindre à terme les objectifs que s'est assignés la Communauté de Communes au regard du Projet de Territoire désormais finalisé (développement économique de qualité, nouvelles actions en matière de Tourisme, premières actions du PCAET, entretien des rivières, renforcement de la mobilité, mise en œuvre du programme local de l'habitat, poursuite du projet de parcours de sculptures monumentales, implication dans l'aménagement du quartier gare de la Commune de Crépy en Valois).

## **PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

### **Présentation Globale**

Le projet du budget 2025 est conforme aux orientations budgétaires actées au Conseil du 13 mars 2025 et se décompose ainsi :

Dépenses totales : **39 256 483,59 €**

Recettes totales : **47 338 509,99 €**

**Soit** une préservation attendue du fonds de roulement à hauteur de : **8 082 026,40 €**

Pour la section de **fonctionnement**, les recettes s'élèvent à **37 636 153,95 €**, les dépenses à **29 554 127,55 €**.

Pour la section **d'investissement**, les recettes et les dépenses sont équilibrées sur des crédits à hauteur de **9 702 356,04 €**.

## Présentation Détaillée par Chapitre

### Section de Fonctionnement

**Excédent de fonctionnement prévisionnel de 8 082 026,40 €**

#### 1. Les dépenses de Fonctionnement

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
011-Charges à caractère général	8 404 682,80	6 767 957,36	8 537 909,00	+1,59 %
012-Charges de Personnel	3 342 472,00	2 880 079,62	3 447 074,00	+3,13 %
014-Atténuations de produits	7 110 050,00	7 085 890,22	7 162 808,00	+0,74 %
65-Autres charges de gestion courante	7 255 925,11	7 144 905,35	7 249 622,95	-0,09 %
66-Charges financières	232 200,00	232 199,79	310 940,00	+33,91 %
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>26 345 329,91</b>	<b>24 111 032,34</b>	<b>26 708 353,95</b>	<b>+1,38 %</b>
023-Virement à la section d'investissement	572 054,25		845 773,60	+47,85 %
042-Opérations d'ordre (Amortissements)	1 999 000,00	1 761 349,76	2 000 000,00	+0,05 %
<b>TOTAL</b>	<b>28 916 384,16</b>	<b>25 872 382,10</b>	<b>29 554 127,55</b>	<b>+2,20 %</b>

a) Charges à caractère général (Chapitre 011)

	BP 2024	BP 2025	Evol BP à BP
<b>011 - Charges à caractère général</b>	8 404 682,80	8 537 909,00	+1,59 %

Les charges à caractère général regroupent les achats courants et les charges quotidiennes de fonctionnement de la CCPV dont :

👉 4 281 713 € de prestations de services dont :

- Collecte et traitement des déchets 3 115 713 € (Réalisé 2024 = 3 116 159 €),
- Transport urbain de Crépy 1 036 000 €,
- Transport des élèves vers le Centre Aquatique 65 000 €,
- Prestations de l'Aire d'accueil 65 000 €,

👉 1 537 474 € d'autres services extérieurs :

- Parc de sculptures 233 240 € (Report du solde de 2024),
- Travaux de reméandrage de la Grivette à Thury en Valois 300 000 €,
- Enveloppe Développement économique pour action développement/Territoire d'industrie 213 400 €,
- Prestations pour les concerts 171 300 € (Contrats de cession, frais techniques, bus scolaires, sécurité, diffusion),
- Travaux d'entretien des berges et restauration de la Grivette et Ru d'Autheuil 150 000 €,

- Accompagnement juridique et financier pour la réflexion sur usées 120 000 €,
- Travaux de renforcement de la digue du désert à Ermenonville 100 000 € (pris en charge par l'Institut de France),
- Accompagnement/animation événements sur la mobilité « Vélos en mai » 57 500 €,
- Prestations communication 37 000 € (distribution 4 magazines, 1 film du territoire, reportages photos),
- Contrat Régional Partner 35 400 €,
- Prestations pour les bâtiments 27 600 €,
- Externalisation des dossiers d'autorisation des sols 20 000 €,
- Evènements sur le Plan Climat Air Energie Territorial 12 700 €,
- Lavage/déplacements des bornes à verre, déchargement mécanisé des livraisons de bacs 12 334 €,
- Maintenance des archives/conseil juridique/ADICO/Prévention des risques 10 200 €,
- Prestations sur la voie verte 11 600 € (marquages 3<sup>ème</sup> tronçon, traitement des chenilles),
- Cartographie des zones humides 8 000 €,
- Analyse des rivières et relevés topographiques 7 000 €,
- Animations en école sur le gaspillage alimentaire dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 7 000 €,
- Prestations diverses pour 3 200 €
- ✚ 744 627 € d'études se détaillant comme suit :
  - 23 780 € de solde de l'étude d'optimisation du service déchets,
  - 150 000 € d'études conjointes Pôle d'Echange Multimodal Nanteuil le Haudouin/Plessis Belleville/Lagny Le Sec,
  - 381 102 € d'études pour l'eau dont :
    - 240 000 € pour des études de diagnostic assainissement et le schéma de gestion des eaux pluviales,
    - 57 750 € d'étude reméandrage de la Grivette à Thury en Valois,
    - 12 096 € d'étude de maîtrise d'œuvre pour les phases ACT/VISA/DET/PC/AOR des travaux de renforcement de la digue du désert à Ermenonville (Pris en charge par l'Institut de France),
    - 20 000 € d'étude de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'hydraulique douce (Phase PRO pour le dimensionnement des mares tampons),
    - 5 000 € d'étude de maîtrise d'œuvre pour la répartition des débits sur la Grivette à Antilly et l'aménagement d'une passerelle,
    - 25 000 € pour l'étude Restauration de la Continuité Ecologique de la Grivette (Antilly, Thury en Valois et Mareuil sur Ourcq),
    - 10 000 € d'étude de maîtrise d'œuvre (Phase PRO) pour la création d'une zone d'extension de crue à Antilly afin de limiter les inondations,
    - 11 256 € solde de l'étude ruissellement,
  - 50 000 € pour la modification simplifiée du Scot,
  - 50 000 € d'études éventuelles sur les zones d'activités,
  - 40 000 € d'études environnementales pour la zone de Léviguen,
  - 30 000 € pour une étude de faisabilité pour 2 lignes de vélos,
  - 17 745 € de solde pour l'accompagnement au montage du marché transport,
  - 2 000 € pour la déclaration du garage du CSR en ERP,
- ✚ 412 000 € de remboursement aux communes comprenant 215 000 € pour les frais d'entretien des ZA selon la CLECT, 126 000 € pour le transport scolaire de la ville de Crépy, 14 000 € pour le transport des élèves de Crépy vers le Centre Aquatique, 47 000 € de frais de fonctionnement de la Passerelle et 10 000 € pour le local de musique Impasse Belle Image,

- ✚ 229 680 € de fluides, énergie et carburant,
- ✚ 135 707 € d'assurances (locaux, véhicule, personnel, responsabilités),
- ✚ 118 130 € d'entretien et de petits équipements (45 160 € entretien des véhicules, 37 670 € de petit équipement, 26 000 € fournitures pour les marquages aux sols et 9 300 € fournitures entretien pour les bâtiments),
- ✚ 115 000 € d'entretien des voiries (50 000 € selon échancier de la CLECT, enveloppe de 10 000 € pour la ZA de Crépy, 10 000 € pour la ZA de Lagny-Le-Sec, 15 000 € pour la ZA de Plessis, 10 000 € pour la ZA de Nanteuil le Haudouin et 20 000 € de reprise d'enrobés sur la voie verte),
- ✚ 104 198 € de maintenance (22 440 € de maintenance des logiciels Finances et Ressources Humaines, 22 040 € de maintenance informatique, 19 288 € pour les gymnases, 13 670 € les logiciels du SIG et de l'ADS, 8 360 € pour les bâtiments, 6 000 € pour l'aire d'accueil, 5 000 € pour le Centre Aquatique, 5 000 € pour la maintenance des candélabres des ZA et 2 400 € pour le logiciel du développement économique),
- ✚ 100 400 € frais de nettoyage des locaux dont 74 800 € pour les gymnases,
- ✚ 99 500 € de catalogues, imprimés et publications (45 000 € pour la communication, 25 000 € pour la culture, 10 000 € pour le développement économique, 10 000 € pour la collecte, 5 000 € pour la mobilité, 2 500 € pour l'eau/GEMAPI et 2 000 € pour le Van Numérique),
- ✚ 76 500 € de formations,
- ✚ 65 500 € d'annonces et insertions dont 25 000 € d'achat d'unités auprès du BOAMP pour les annonces de marchés et 38 000 € pour la communication (affichage urbain, presse, campagne de notoriété ..),
- ✚ 65 500 € de foires/expos, salons, colloques, fêtes et cérémonies, relations publiques (20 200 € pour le développement économique, 18 150 € pour la Direction, 11 300 € pour la culture, 10 000 € pour le parc de sculptures, 2 000 € pour la communication, 2 150 € pour la mobilité, 1 700 € pour l'eau/GEMAPI),
- ✚ 62 340 € de cotisations à des organismes (ADCF, Union des Maires, Agrosphère, Proch'Emploi, CPIE des Pays de l'Oise, Fédération Nationale des Scots, Seine Nord Europe, CAUE, ADIL,...),
- ✚ 57 000 € d'honoraires (intervenants, conseil pour fonds de dotation),
- ✚ 52 030 € d'entretien des bâtiments publics (enveloppe de 20 000 € pour les gymnases, 16 200 € pour l'Hôtel Communautaire, 7 000 € pour l'Aire d'accueil, 3 500 € pour l'Office de Tourisme, 3 000 € pour le CSR de Betz et 2 330 € sur les locaux école de musique/danse),
- ✚ 50 000 € pour l'organisation des Rencontres Economiques du valois,
- ✚ 34 800 € d'entretien des terrains (22 000 € pour les espaces verts de la ZA intercommunale de Nanteuil, 5 800 € pour le traitement des chenilles sur la Voie Verte, 4 000 € pour l'aire d'accueil et 3 000 € pour les gymnases),
- ✚ 27 620 € de fournitures administratives,
- ✚ 23 480 € de frais de télécommunication,
- ✚ 20 400 € de frais d'affranchissement,
- ✚ 19 000 € de location du CTM,
- ✚ 15 580 € d'abonnement à des documentations générales et techniques,
- ✚ 15 000 € frais de prospection pour le développement économique,
- ✚ 15 800 € de remboursement de frais de personnel au Budget Annexe Eau Potable (25 % du technicien eau potable),
- ✚ 14 600 € d'alimentation (dont 8 000 € pour les concerts),
- ✚ 10 200 € de locations mobilières (nacelle, matériel pour gymnases, fontaine à eau, machine à affranchir),
- ✚ 10 000 € de frais d'actes et de contentieux,
- ✚ 9 600 € d'achats de goodies,
- ✚ 5 130 € de frais de déplacement et missions,
- ✚ 1 000 € pour le renouvellement du stock de sacs à déchets pour les foyers non équipés en bacs,
- ✚ Et 8 400 € de frais divers (Remboursement des frais de téléalarme à la ville de Crépy , taxe foncière du CSR, vêtements de travail, commissions sur la billetterie de la culture...)

b) Charges de personnel (Chapitre 012)

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Evol BP à BP</b>
<b>012 - Charges de personnel</b>	3 342 472,00	3 447 074,00	+3,13 %

Les charges de personnel représentent 11,68 % du budget de fonctionnement 2025. Une progression de 19,69 % par rapport au réalisé 2024 en lien avec :

- Le recrutement d'un animateur du tri et prévention,
- Le recrutement d'un coordinateur « contrat local de santé » à mi-temps,
- Le remplacement d'un congés maladie,
- Des embauches 2024 comprises sur l'année entière au BP 2025.
- Le glissement vieillesse technicité

Voici quelques informations sur les effectifs (**Tous budgets confondus**)

<i>Structure des effectifs au 31/12/2024 du Budget Général</i>	<i>Nombre d'agents</i>
<i>Fonctionnaires titulaires et stagiaires</i>	36
<i>Agents permanents contractuels de droit public (vacance d'emploi, besoin de services...)</i>	37
<i>Agents non permanents contractuels de droit public (contrats de projets, remplaçants, accroissement temporaire d'activité...)</i>	11
<i>Salarié contractuel de droit privé (Budget SPANC &amp; Eau Potable)</i>	2
<i>Apprentis</i>	2
<b>Soit effectif total tous statuts confondus</b>	<b>88</b>

<b>Structure détaillée au 31/12/2024</b>	<b>Fonctionnaires en activité</b>	<b>Agents contractuels de droit public</b>	<b>Salariés de droit privé + apprentis</b>	<b>TOTAL</b>
<i>Filière administrative</i>	22	19	1	42
<i>Filière technique</i>	10	9	2	21
<i>Filière culturelle</i>	4	20	1	25
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>88</b>
<i>Représentation en %</i>	41 %	55 %	4 %	100%

c) Atténuations de charges (Chapitre 014)

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Evol BP à BP</b>
<b>014 - Atténuations de produits</b>	7 110 050,00	7 162 808,00	+0,74%

Ce chapitre comprend :

- Le FNGIR pour 485 914 €,
- Les attributions de compensation à verser aux communes selon la CLECT pour un montant de 6 160 000 €,
- 516 894 € représentant la part 1 (50%) du pacte financier répartie entre les communes selon les critères de population et de potentiel financier.

d) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

	BP 2024	BP 2025	Evol BP à BP
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	7 255 925,11	7 249 622,95	- 0,09 %

Pour rappel suite au passage à la nomenclature M57 les dépenses comptabilisées en M14 au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » sont transférées en M57 au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Cela concerne la contribution au délégataire du Centre Aquatique et les subventions versées aux budgets annexes.

Les autres charges de gestion courante inscrites au Budget 2025 comptabilisent donc :

- La cotisation au SMDO pour 2 268 011 €,
- La contribution au SDIS pour 2 147 638 € soit 43 657 € de plus qu'en 2024,
- 750 000 € de contribution versée au délégataire du Centre Aquatique,
- Le versement des subventions :
  - Enveloppe de 92 065 € pour les associations et les centres sociaux,
  - 91 000 € pour la Maison Locale pour l'Emploi des Jeunes
  - 34 000 € pour Initiative Oise Est,
  - 5 000 € au titre de la Politique de la Ville.
- Les subventions de fonctionnement aux budgets annexes :
  - 354 998 € pour l'Office de Tourisme,
  - 638 645 € pour Danse & Musique en Valois,
- Les rémunérations des élus pour 176 640 €,
- 236 389 € de cotisations aux syndicats pour la GEMAPI,
- Le reversement à la ville de Crépy de la participation du SMTCO pour le transport urbain (297 300 €),
- 25 000 € d'aide aux habitants pour l'achat de récupérateurs d'eau (15 000 €) et de kits hydro-économiques (10 000 €),
- 106 934 € pour l'informatique en nuage (hébergement logiciels Aménagement du Territoire, Communication, RH, logiciel pour les délibérations, gestion électronique des documents),
- 5 563 € de remboursement de subvention à l'Agence de l'Eau suite à un trop perçu sur le dossier de la Restauration de la Continuité Ecologique de la Grivette à Betz,
- Enveloppe de 16 000 € en cas de besoin exceptionnel sur ce chapitre.

e) Charges financières (Chapitre 66)

	BP 2024	BP 2024	Evol BP à BP
<b>66 – Charges financières</b>	232 200,00	310 940,00	+33,91 %

Correspond au remboursement des intérêts des emprunts pour 191 800 €, provision de frais en cas d'utilisation d'une ligne de trésorerie pour 10 000 € et la mise en place du rattachement des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) pour un montant de 109 140 €.

f) Opérations d'ordre (Chapitre 042)

	BP 2024	BP 2025	Evol BP à BP
<b>042 – Opérations d'ordre entre sections</b>	1 999 000,00	2 000 000,00	+0,05 %

Elles sont constituées des opérations de transfert entre sections, inscrites pour contrepartie en recettes d'investissement. Pour 2025 elles regroupent uniquement les amortissements des immobilisations pour 2 000 000 €.

## 1. Les recettes de Fonctionnement

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
013-Atténuations de charges	79 750,00	74 638,80	32 600,00	-59,12 %
70-Produits des services, dom	252 870,00	184 562,92	232 346,00	-8,12 %
73-Impôts et taxes	5 783 964,00	5 528 814,00	5 543 886,00	-4,15 %
731-Fiscalité locale	16 617 628,00	17 021 701,66	16 302 211,00	-1,90 %
74-Dotations et participations	5 786 152,90	5 274 444,42	6 513 509,80	+12,57 %
75-Autres produits de gestion courante	100 362,00	125 159,86	95 500,00	-4,84 %
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>28 620 726,90</b>	<b>28 209 321,66</b>	<b>28 720 052,80</b>	<b>+0,35 %</b>
002-Excédent de fonct reporté	6 033 141,85	6 033 141,85	8 356 101,15	+38,50 %
042-Amortissements des subv	560 000,00	534 450,23	560 000,00	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>35 213 868,75</b>	<b>34 776 913,74</b>	<b>37 636 153,95</b>	<b>+6,88 %</b>

### a) Atténuations de charges (Chapitre 013)

	BP 2024	BP 2025	Evol BP à BP
<b>013</b> – Atténuations de charges	79 750,00	32 600,00	-59,12 %

Ce chapitre comprend sur 2025 les 32 600 € de remboursement par Equalia des rémunérations et charges salariales des 4 agents CCPV en détachement au Centre Aquatique.

L'écart sur ce chapitre s'explique par la perception d'indemnités journalières sur les arrêts maladie et maternité non prévus au BP.

### b) Produits des services, du domaine et des ventes diverses (Chapitre 70)

	BP 2024	BP 2025	Evol BP à BP
<b>70</b> – Produits des services, des dom	252 870,00	232 346,00	-8,12 %

Cette catégorie comptable regroupe les produits des services et les refacturations effectuées par la CCPV à savoir sur 2025 :

- ✓ la refacturation de mise à disposition de personnel aux Budgets annexes :
  - 118 700 € au Budget annexe Eau Potable pour une partie du salaire du Responsable (75%), de l'assistante (75%) et de l'animatrice en ressource eau (20%),
  - 33 156 € de refacturation au SPANC pour une partie du salaire de l'assistante Eau (40%), de la responsable (10%) et les frais de fonctionnement du technicien (2 500 € pour le véhicule, le carburant, l'assurance, le téléphone, la cotisation au CNAS),
- ✓ 20 000 € de facturation aux communes pour des travaux de marquages et de contrôle des points d'eau par le Pôle Technique,
- ✓ 20 000 € de refacturation à Danse et Musique en Valois (abonnement des téléphones mobiles, maintenance des défibrillateurs, alarme, assurances, abonnement site web et mails),
- ✓ 17 000 € de billetterie pour les concerts du service culturel,
- ✓ 4 000 € d'éventuelles refacturations à l'Office de Tourisme de dépenses réglées par la collectivité,

- ✓ 7 000 € pour la vente de composteurs,
- ✓ 5 000 € pour l'emplacement des occupants de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- ✓ 1 360 € de refacturation des frais d'assurance des locaux au BIL,
- ✓ 830 € de refacturation à la commune de Betz pour les frais du CSR (Taxe foncière, Assurance et éventuels frais d'entretien) et 5 200 € à l'ESAT pour la taxe foncière,
- ✓ 100 € pour la vente de ferraille des services techniques.

c) Impôts et taxes (Chapitre 73) et Fiscalité locale Chapitre 731)

	CA 2024	BP 2025	Evol CA à BP
<b>73 - Impôts et taxes</b>	5 528 814,00	5 543 886,00	-4,15 %
<b>731 - Fiscalité locale</b>	17 021 701,66	16 302 211,00	-1,90 %
<b>Total</b>	<b>22 550 515,66</b>	<b>21 846 097,00</b>	<b>-3,12 %</b>
<b>Dont inclus dans le chapitre 731</b>			
<i>Versement Transport Mobilité</i>	729 780,66	700 000,00	
<i>Rôles supplémentaires</i>	81 096,00		

En nomenclature M57 le chapitre 73 comprend uniquement les fractions de TVA perçues au titre des compensations de taxes.

Le chapitre 731 englobe les recettes fiscales et le versement mobilité.

L'état 1259 n'étant pas encore parvenu, le Budget 2025 est construit sur les mêmes recettes fiscales que 2024 hormis pour la TEOM. Les élus proposent d'amener le taux de couverture du service à 110 % ce qui engendre une baisse du taux de TEOM de -10,25 %. Le taux passe ainsi de 11,26 % à 10,11 % soit une baisse du produit fiscal de 606 683 €.

**Décomposition des recettes fiscales :**

	CA 2024 Hors rôles	BP 2025	Ecart
Taxe Foncière Bâti	2 616 246 €	2 616 246 €	0 €
Taxe Foncière Non Bâti	360 567 €	360 567 €	0 €
Taxe Additionnelle FNB	145 823 €	145 823 €	0 €
CFE	4 702 314 €	4 702 314 €	0 €
TH Additionnelle	114 664 €	114 664 €	0 €
FRACTION TVA NATIONALE THP	2 742 239 €	2 749 603 €	7 364 €
FRACTION TVA NATIONALE CVAE	2 786 575 €	2 794 283 €	7 708 €
TASCOM	700 389 €	700 389 €	0 €
IFER	541 398 €	541 398 €	0 €
TEOM	7 027 493 €	6 420 810 €	- 606 683 €
<b>TOTAUX</b>	<b>21 737 708 €</b>	<b>21 146 097 €</b>	<b>-591 611 €</b>

S'agissant des taux, le Budget est établi avec les taux suivants :

Taxe	Taux
<b>Taxe Habitation</b>	3,82 %
<b>Foncier Bâti</b>	3,96 %
<b>Foncier Non Bâti</b>	8,19 %

TEOM

10,11 %

CFE unique

23,04 %

d) Dotations et participations (Chapitre 74)

	BP 2024	BP 2025	Evol BP à BP
<b>74 - Dotations et participations</b>	5 786 152,90	6 513 509,80	+12,57 %

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'Etat aux collectivités locales dont pour une grande partie la Dotation Globale de Fonctionnement 2 334 321 € (intégrant 1 433 833 € de compensation « part salaire de l'ancienne TP » reversés aux communes par l'attribution de compensation).

Les données 2025 n'étant pas connues à ce jour, les recettes de 2024 sont reconduites.

Elle se décompose de la façon suivante :

	2022	2023	2024	2025
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	550 367 €	601 110 €	719 304 €	719 304 €
<i>Dotation de compensation</i>	217 950 €	208 360 €	181 184 €	181 184 €
<i>DGF Totale (corrigée du reversement « part salaire TP » aux communes)</i>	768 317 €	809 470 €	900 488 €	900 488 €

Les autres recettes concernent les subventions suivantes :

- 2 310 314 € de compensations de l'Etat (sur CFE 2 102 702 € et sur Taxe Foncière 207 612 €),
- 771 179 € de subventions pour les études Eau/GEMAPI :
  - o Entretien berges et restauration Grivette et Ru d'Auteuil 187 000 €,
  - o Etude Restauration de la Continuité Ecologique sur la Grivette 20 000 €,
  - o Etude maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'hydraulique douce 10 000 €,
  - o Etude et Travaux reméandrage de la Grivette à Thury en Valois 347 400 €,
  - o Maîtrise d'œuvre et travaux de renforcement de la digue du désert à Ermenonville (Remboursement par l'Institut de France 32 096 € et subvention de 80 000 €),
  - o Etudes ruissellement 86 683 €,
  - o Etude pour la création d'une zone d'extension de crue à Antilly afin de limiter les inondations 8 000 €
  - o Subvention de 700 € de l'AESN sur la mise en place de classes d'eau ,
- 139 516 € de subvention de la Région pour le parc de sculptures et projet RESKATE à Mareuil,

- 336 000 € de subvention et participations des communes pour le diagnostic assainissement et le schéma de gestion des eaux pluviales,
- 34 120 € de participation de la Région et de l'ADEME sur l'étude d'optimisation du service collectif,
- 40 000 € de reprise du verre,
- 38 220 € du Département pour le Plan Local d'Habitat,
- 23 000 € pour les heures d'utilisation des gymnases par les collégiens,
- 24 417 € d'attribution du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle,
- 20 340 € d'Aide au Logement Temporaire pour l'Aire d'accueil,
- 21 600 € du SMTCO et 14 982 € de l'ADEME pour le Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Directeur des Mobilités Actives,
- 297 300 € de versement du SMTCO pour le transport urbain (somme qui sera reversée à la Ville de Crépy conformément à la décision de la CLECT sur la prise de compétence Mobilité),
- 8 500 € d'aide d'éco emballage pour la communication et le soutien au verre,
- 9 000 € de subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat pour la cotisation et l'adhésion à l'Agence Nationale d'Information sur le Logement,
- 75 000 € de subvention du SMTCO pour l'étude conjointe du PEM Nanteuil/Plessis/Lagny,
- 5 000 € du SMTCO sur les animations de l'évènement « Vélos en mai »,
- 10 000 € du Département pour le fonctionnement du service culturel,

e) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

	BP 2024	BP 2025	Evol BP à BP
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	100 362,00	95 500,00	-4,84 %

Les autres produits de gestion courante comprennent les loyers reçus de la Commune de Betz et de l'ADAPEI pour le Bâtiment Multiservices de Betz et l'ESAT de Crépy en Valois.

### Section d'investissement

**La section d'investissement est établie en équilibre à 9 702 356,04 €**

#### 1. Les dépenses d'investissement

##### Les dépenses d'investissement inscrites en Restes à Réaliser

Chapitre	Fonction	Article	Libellé	Montant
20	312	2051	Logiciels (Solde Site internet Monumental Valois)	2 540,40
20	020	2051	Logiciels (Module entretien professionnel RH)	638,40
<b>Total Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>				<b>3 178,80</b>
21	7211	2111	Terrains-Bornages parcelles Ecopole	1 605,75
	020	21351	Aménagement de la Passerelle	78 053,39
	321	21351	Aménagement des Gymnases	6 703,69
	01	21828	Autres matériels de transport	46 440,65
	311	2185	Matériel de téléphonie	2 927,26
	028	2188	Autres immos corporelles-Com	1 765,41
	312	2188	Autres immos corporelles-Voie Verte	769,90
	321	2188	Autres immos corporelles-Gymnases	6 396,00
	61	2188	Autres immos corporelles-ZA NLH	4 597,16
	7212	2188	Autres immos corporelles-Collecte	35 976,00
	821	2188	Autres immos corporelles-Mobilité	67 065,60

<b>Total Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>				<b>252 300,81</b>
23	7211	2313	Constructions en cours-Etude programmation Ecopole	12 300,00
	61	2315	Constructions en cours-Solde Rue G.Eiffel	68 624,08
	821	2315	Constructions en cours-PEM	2 501 595,24
	61	237	Avances sur travaux-Pôle Gare	48 612,52
<b>Total Chapitre 23 Immobilisations en cours</b>				<b>2 631 131,84</b>
204	3123	20422	Subv d'équipement Centre Aquatique	112 500,00
	312	20422	Convention de boisement Voie Verte avec un particulier	6 852,01
	01	2041412	Fonds concours Pacte Financier	638 633,07
	312	2041412	Convention de boisement Voie Verte avec une commune	7 592,82
<b>Total Chapitre 204 Subventions d'équipement versées</b>				<b>765 577,90</b>
27	61	276358	Solde des subv des ZA à reverser au BP Annexe de la ZA de Crépy et subv d'équilibre de la Pépinière	240 000,00
<b>Total Chapitre 27 Autres immobilisations financières</b>				<b>240 000,00</b>
<b>TOTAUX</b>				<b>3 892 189,35</b>

### Détail des dépenses d'investissement

Articles	DEPENSES	BP 2024	BP 2025 avec RAR
001	Solde d'exécution d'inv reporté		25 742,69
1391	Amortissement des subv	560 000,00	560 000,00
041	Opérations patrim (ordre) Transf frais études vers travaux	120 000,00	
1641	Remboursement capital emprunts	808 700,00	828 000,00
165	Dépôts et cautionnements	6 420,00	6 000,00
2031	Frais d'études	130 000,00	60 000,00
2051	Logiciels	41 915,40	33 178,80
204	Subventions d'équip versées	802 483,00	1 286 471,90
2111	Terrains	741 076,00	51 605,75
2128	Agencs aménagt terrains	87 902,62	
21318	Agencs aménagt autres bat publics	468 000,00	
21351	Agencs aménagt construct°	832 884,70	1 132 397,08
21728	Agencst aménagt const à dispo	5 700,00	160 000,00
21788	Autres immos mises à disposition	24 000,00	
21828	Autres matériels de transport	147 372,58	136 440,65
21838	Autre Matériel informatique	54 065,82	68 560,00
21848	Autres matériels de bureau et mob	30 931,77	30 500,00
2185	Matériel de téléphonie	15 548,35	17 147,26
2188	Autres immos corporelles	455 635,18	444 470,07
2313	Immos en cours-Construct°	81 863,60	32 300,00
2315	Immos en cours-Voiries	2 958 999,85	4 538 329,32
237	Avances versées sur cdes immos	83 337,52	48 612,52
276358	Autres créances immos	540 927,95	240 000,00
45812	Opérations pour cpte de DMV	2 600,00	2 600,00
<b>TOTAL</b>		<b>9 000 364,34</b>	<b>9 702 356,04</b>

### Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

Ce chapitre englobe :

- *les frais d'études* pour 60 000 € dont

- 50 000 € pour l'inspection des ouvrages d'art de la Voie Verte,
- 10 000 € pour la classification ERP,
- **les logiciels** pour 33 178 € (30 000 € pour le site internet d'appel aux fonds du Parc de sculptures, le solde du site internet Monumental Valois pour 2 540 € et le module entretien professionnel pour les Ressources Humaines 638 €),

#### Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »

- **les subventions d'équipement versées** pour 1 286 471 € (1 155 527 € au titre de la part 2 « Fonds de concours » du Pacte Financier, 112 500 € de dotation d'investissement prévue dans le nouveau contrat de DSP du Centre Aquatique, 14 444 € de convention de boisement avec une Commune et un particulier pour la Voie Verte, 1 000 € éventuels pour la participation aux dépenses d'investissement de collèges hors Valois et 3 000 € de subvention aux communes pour l'aménagement de plateforme pour la collecte).

#### Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Les immobilisations corporelles inscrites au Budget 2025 correspondent à :

- 📁 **l'achat de terrains** pour 51 605 € (50 000 € pour les kms supplémentaires de la Voie Verte et 1 605 € pour le bornage des terrains achetés pour l'Ecopole),
- 📁 **Aménagement des terrains** 120 000 € sont inscrits pour l'aménagement de la voie cyclable de Morienvall à la sortie de la Voie Verte direction Compiègne,
- 📁 **Agencements des constructions** pour 1 132 397 € selon l'arbitrage du Plan Pluriannuel d'Investissements dont
  - **Pour la mobilité** : 610 000 € pour l'aménagement d'une aire de covoiturage à Boissy Lévigien et l'aménagement de 22 arrêts de bus à Crépy en Valois,
  - **Pour l'Hôtel Communautaire** : 166 640 € de dépenses d'investissement comprenant les travaux de ventilation/chauffage, l'installation d'une alarme à l'étage, d'un système de diffusion dans la salle des conseils, l'acoustique de l'open space, 2 abris fumeurs, aménagement de table de pique nique,  
Un reste à réaliser de 78 053 € est inscrit pour les dépenses d'investissement de la Passerelle engagées en 2024 comprenant la création d'une séparation amovible dans la salle des conseils, l'installation de 2 bornes de recharge sur le parking.
  - **Pour l'école de musique impasse Belle image** : 5 000 € pour les joints de soubassement de la façade du bâtiment,
  - **Pour les gymnases** : 120 000 € de travaux sur les sanitaires des gymnases et les huisseries et 6 704 € de RAR pour le contrat avec Dalkia sur les remplacements des chaudières ,
  - **Entretien du CSR de Betz** : enveloppe 2024 reportée pour 17 000 € concernant la création d'une ventilation dans les bureaux, la remise en état des enduits sur le mur côté riverain et la modification des éclairages des bureaux,
  - **Centre Aquatique** : Enveloppe de 29 000 € (éclairage, de la faïence et un ballon ACS).
  - **Locaux de l'Office de Tourisme** : enveloppe de 100 000 € pour la création d'une maison des projets/Résidence des artistes,
- 📁 **Agencement des terrains** :
  - 10 000 € pour le changement de portes de l'aire d'accueil,
  - 150 000 € pour l'aménagement d'une voie cyclable à Morienvall à la sortie de la Voie Verte direction Compiègne,
- 📁 **Matériel de transport** 136 440 € pour l'achat d'un véhicule pour le DGS et un van pour l'opération « Van Touristique » de l'Office de Tourisme,
- 📁 **Matériel de bureau et informatique** : 68 560 € pour le renouvellement des postes informatiques,

- ✚ **Mobilier** : 30 500 € pour tous services,
- ✚ **Matériel de téléphonie** : 17 147 € (dont 14 220 € pour un central téléphonique),
- ✚ **Autres Immobilisations corporelles** : 426 470 € se décomposant :
  - 116 570 € de Restes à Réaliser (totems de signalisation des arrêts de bus pour le MOBI, bacs collecte, matériel sportif, remorque, matériel photo vidéo pour la com),
  - Le solde comprend 85 000 € pour l'achat des panneaux de ville, 65 000 € de matériel pour l'entretien de la voie verte (matériel électroportatif, lamier pour le tracteur), 10 900 € de matériel pour la culture, 8 000 € d'aménagement des locaux (CTM et Hôtel Com), 70 000 € (report 2024) pour des créations artistiques sur la Voie Verte autour du Parc de Sculptures, 89 000 € pour le service collecte (53 000 € de renouvellement du stock de bacs, 18 000 € pour le renouvellement des bornes à verre et 18 000 € supplémentaires pour la densification des points de collecte du verre suite au PLPDMA).

### **Chapitre 23 « Immobilisations en cours »**

Ce chapitre concerne les travaux suivants :

- ❖ MOE et travaux pour le Pôle d'Echange Multimodal 2 969 705 € dont 2 501 595 € de RAR,
- ❖ Travaux pour la requalification de la ZA de Nanteuil le Haudouin 1 500 000 €,
- ❖ MOE pour la construction d'une régie intercommunale 20 000 €,
- ❖ Solde de l'étude ECOPOLE, RAR de 12 300 €,
- ❖ 68 624 € de Restes à Réaliser pour les travaux de requalification de la Rue Gustave Eiffel de Crépy,
- ❖ 48 612 € de Restes à Réaliser pour l'étude Pôle Gare

Soit un total de 4 619 241 €

### **Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »**

Les subventions sur les travaux d'aménagement des zones d'activités doivent transiter par le Budget Général et être reversées ensuite aux budgets annexes concernés. La CCPV doit percevoir un solde de 240 000 € du Département pour les travaux de la ZA de Crépy.

### **Chapitre 458 « Opérations sous mandat »**

La CCPV peut être amenée à effectuer des dépenses d'investissement pour le compte de DMV. Celles-ci sont comptabilisées en 45812 et refacturées ensuite en recettes d'investissement (45822). Provision de 2 600 €.

### **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »**

Les remboursements d'emprunt et les cautions reversées aux occupants de l'aire d'accueil sont enregistrées dans ce chapitre.

En 2025, le montant du capital des emprunts à rembourser s'élèvera à 828 000 €.

## **Caractéristiques des emprunts en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Libellé	Banque	CRD Restant	Montant initial	Date début	Date fin	Taux
1er emprunt financement équipement Centre Aquatique	Caisse Epargne	434 120,73	1 000 000,00	25/08/2007	25/01/2032	TF 4,81 %
Construction Centre Aquatique	Caisse Epargne	1 917 450,30	4 000 000,00	25/01/2008	25/01/2033	TF 4,84 %
Construction ESAT de Crépy-en-Valois	Caisse des Dépôts	197 893,33	1 020 000,00	01/09/2009	01/09/2027	TF 3,34 %
Financement équipement population Betz	Caisse Française de Financement Local	24 408,50	308 000,00	01/01/2010	01/01/2025	TF 2,93 %
Construction Centre Aquatique Dernière tranche	Caisse Française de Financement Local	469 456,57	1 030 000,00	01/06/2010	01/06/2035	E3M + 0,80
Acquisition de l'Hôtel Communautaire	Banque Populaire	683 159,45	1 300 000,00	03/05/2012	03/05/2032	TF 5,30 %
Aménagement Hotel Communautaire	Crédit Agricole	75 757,16	400 000,00	15/06/2012	15/06/2027	TF 1,94 %
Gymnase de Nerval	Caisse Française de Financement Local	51 499,88	206 000,00	01/12/2015	01/12/2027	E3M + 0,93
Hôtel Communautaire	Caisse Française de Financement Local	108 399,88	271 000,00	01/12/2015	01/12/2030	E3M + 1,00
Travaux d'aménagement Voie Verte	Crédit Agricole	112 145,68	713 000,00	19/05/2016	19/05/2026	TF 1,13 %
Conteneurs OM	Caisse Française de Financement Local	170 625,00	780 000,00	01/07/2018	01/07/2026	E3M + 0,47
Containeurs OM	Banque Postale	355 613,33	620 000,00	01/06/2022	01/12/2028	TF 0,25 %
Travaux réhabilitation/extension Gymnase de Betz	Banque Postale	286 784,91	500 000,00	01/06/2022	01/12/2028	TF 0,25 %

4 887 314,72

## Remboursement de l'encours au 01/01/2025

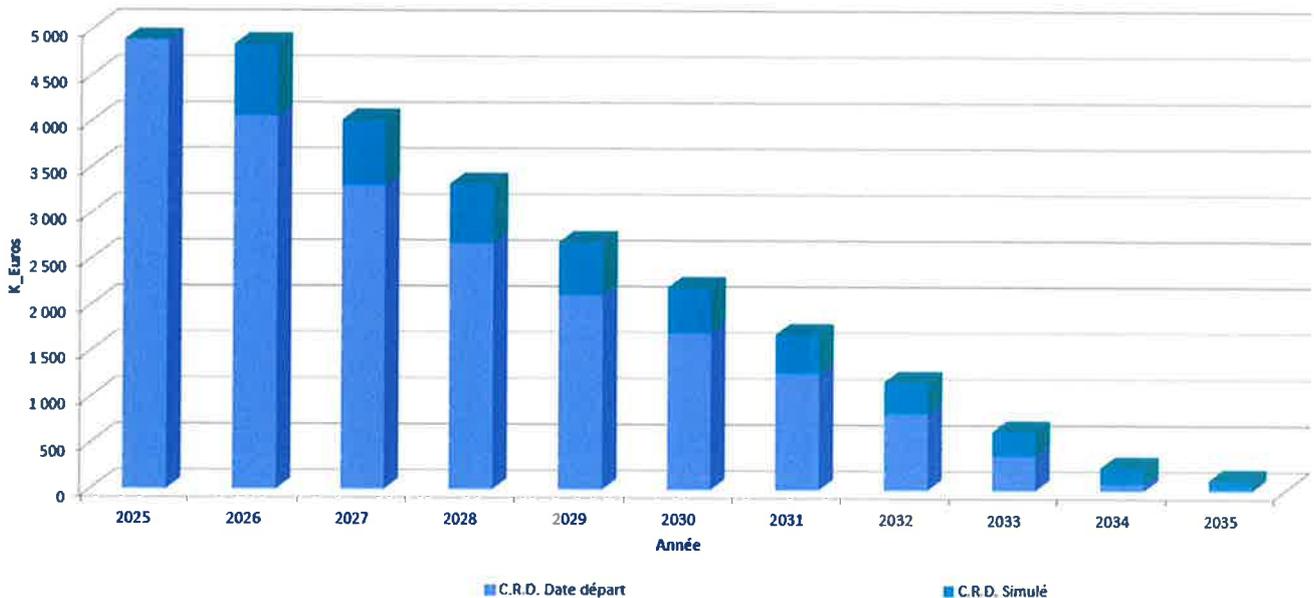
CC DU PAYS DE VALOIS

Analyse au 01/01/2025

GLOBAL DETTE  
BY ORIGINIA

## EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL



Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
C.R.D. Date départ	4 887	4 058	3 300	2 675	2 115	1 699	1 285	831	374	72	24
C.R.D. Simulé		782	715	646	575	501	424	345	263	179	91

## 2. Les recettes d'Investissement

### Les recettes d'investissement inscrites en Restes à Réaliser

Chapitre	Fonction	Article	Libellé	Montant
10	01	10222	FCTVA Direction	6 896,44
	020	10222	FCTVA Adm Générale	5 482,72
	028	10222	FCTVA Communication	262,16
	311	10222	FCTVA Culture	434,70
	312	10222	FCTVA Tourisme	9 720,23
	321	10222	FCTVA Gymnases	8 002,29
	323	10222	FCTVA Centre Aquatique	6 961,53
	425	10222	FCTVA CSR	382,38
	61	10222	FCTVA Dév éco	12 403,17
	7211	10222	FCTVA Collecte	1 826,55
	821	10222	FCTVA Mobilité	346 113,70
<b>Total Chapitre 10 Dotations, Fonds divers et réserves</b>				<b>398 485,87</b>
13	31	1311	Subv Etat Etude Pôle Gare	24 444,44
	821	1311	Subv Etat PEM	1 274 205,00
	61	1313	Subv Département Requalif Rue G Eiffel	264 000,00
	821	13141	Participation commune PEM	404 465,00
	61	1348	Subv sur travaux ZA de Crépy	240 000,00
	61	13258	Subv invest autres regroupts (SMDO foncier Recyclerie)	185 000,00
	61	13461	DETR Requalification Rue G Eiffel	175 800,00
<b>Total Chapitre 13 Subventions d'investissement</b>				<b>2 567 914,44</b>
16	821	1641	Emprunt PEM	404 469,00
<b>Total Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>404 469,00</b>
<b>TOTAUX</b>				<b>3 370 869,31</b>

### Détail des recettes d'investissement

Articles	DEPENSES	BP 2024	BP 2025 avec RAR
001	Solde d'investissement reporté	62 078,43	
021	Virement de la section de Fonct	572 054,25	845 773,60
040	Amortissements des immobilisations	1 399 000,00	2 000 000,00
041	Opérations d'ordre (Transf frais études en 21)	120 000,00	
10222	FCTVA	973 506,69	974 570,37
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 197 149,98	547 746,63
1311	Subv Etat sur équip transf	1 371 067,44	2 239 648,44
1312	Subv Région sur équip transf		50 000,00
1313	Subv Département sur équip transf	264 000,00	639 000,00
13141	Subv Communes sur équip transf	544 382,00	670 698,00
1316	Subv autres éta publics sur équip transf	61 218,00	6 200,00
1321	Subv Etat sur équip non transf		327 600,00
13258	Subv autres regroup/équip non transf	185 000,00	185 000,00
1326	Subb équip non transf autres EPL	17 548,00	
13461	DETR	175 800,00	175 800,00
1348	Autres fonds affectés à l'équip non transf	540 927,95	240 000,00
1641	Emprunts	896 000,00	781 719,00
165	Dépôts et cautionnements	6 000,00	6 000,00
45822	Opérations sous mandat-Recettes DMV	4 631,60	2 600,00

024	Produits des cessions	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>9 000 364,34</b>	<b>9 702 356,04</b>

Les 9 702 356,04 € de recettes d'investissement comprennent :

- ❖ 4 533 946 € de subventions :
  - 1 759 635 € sur la MOE et les travaux du Plan d'échange Multimodal (PEM),
  - 750 000 € pour la requalification de la ZA de Nanteuil le Haudouin,
  - 100 000 € sur l'aménagement d'une voie cyclable à Morienvall à la sortie de la voie verte direction Compiègne,
  - 185 000 € de participation du SMDO pour l'achat du foncier du projet de recyclerie,
  - 439 800 € de solde de subvention sur les travaux de requalification de la Rue Gustave Eiffel,
  - 116 233 € de participation de la ville de Crépy sur les travaux de requalification de la rue Gustave Eiffel et 404 465 € sur le PEM,
  - 150 000 € de participation de la ville de Nanteuil sur les travaux de requalification de la ZA de Nanteuil,
  - 23 899 € pour le projet du Van Touristique,
  - 24 444 € sur l'étude Pôle Gare,
  - 6 670 € sur la MOE pour la construction du Bâtiment Technique Intercommunal,
  - 327 600 € sur l'acquisition des locaux de l'Office de Tourisme,
  - 240 000 € de solde de subvention sur la ZA de Crépy,
  - 6 200 € de subvention de l'ADEME sur l'opération tri hors foyer,
- ❖ 2 000 000 € d'amortissements des immobilisations,
- ❖ 547 746 € d'excédent 2024 capitalisé,
- ❖ 974 570 € de FCTVA sur les opérations d'investissement,
- ❖ 781 719 € d'emprunts (acquisition des locaux de l'Office de Tourisme et MOE/Trvx du PEM),
- ❖ 845 773 € de virement de la section de fonctionnement,
- ❖ 10 000 € de cession de parcelles,
- ❖ 6 000 € de dépôts et cautionnements reçus (Aire d'accueil),
- ❖ 2 600 € de refacturation à DMV d'éventuelles dépenses d'investissement.

## Présentation du Budget Primitif par fonction

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Moyens généraux</b>	01 Amortissements	2 000 000,00	560 000,00	560 000,00	2 000 000,00
	01 Coordination des services	8 641 263,60	34 171 250,15	1 344 110,41	1 410 861,67
	020 Administration générale	1 908 412,00	20 000,00	411 231,79	57 004,72
	028 Communication	404 811,00		94 685,41	14 059,16
		<b>12 954 486,60</b>	<b>34 751 250,15</b>	<b>2 410 027,61</b>	<b>3 481 925,55</b>
<b>Soutien aux communes</b>	12 Incendie	2 147 638,00			
	321 Gymnases	303 918,00	23 000,00	222 999,69	25 822,29
	731 Eau et Assainissement	743 620,00	488 556,00	4 000,00	594,00
	720/7211/7212/7213 Collecte et Traitement des déchets	5 670 674,00	90 220,00	328 081,75	206 243,55
	735 GEMAPI	986 991,00	771 179,00		
		<b>9 852 841,00</b>	<b>1 372 955,00</b>	<b>555 081,44</b>	<b>232 659,84</b>
<b>Développement local</b>	028 Associations	102 065,00			
	311 Culture, Enseignement Musical	1 099 859,45	47 000,00	21 427,26	5 395,20
	312 Tourisme et patrimoine	317 780,00	139 516,30	485 555,13	29 767,23
	633 Aide au tourisme	408 590,50	4 000,00	140 000,00	372 289,00
	323 Centre Aquatique	1 006 800,00	32 600,00	433 700,00	11 268,53
	410 Santé	26 780,00			
	425 CSR / CAT	20 980,00	101 030,00	111 500,00	2 906,38
	424 Emploi, Insertion	99 200,00			
	428 Aire accueil des gens du voyage et opération "Van Numérique"	174 770,00	25 340,00	22 700,00	8 479,00
	821 Transport urbain	1 724 045,00	1 122 882,50	3 646 770,84	3 222 742,70
	510 Aménagement du Territoire	623 450,00	38 220,00	8 900,00	1 321,00
	518 Géomatique	69 120,00			
	61 Développement économique	1 073 360,00	1 360,00	1 866 693,76	2 333 601,61
		<b>6 746 799,95</b>	<b>1 511 948,80</b>	<b>6 737 246,99</b>	<b>5 987 770,65</b>
<b>TOTAL GENERAL avec RAR</b>		<b>29 554 127,55</b>	<b>37 636 153,95</b>	<b>9 702 356,04</b>	<b>9 702 356,04</b>

Excédent 2025 avec RAR

8 082 026,40

# Coût prévisionnel 2025 de la chaîne des DECHETS

## avec baisse du taux de TEOM 11,26 % à 10,11 %

<b>DÉPENSES</b>	
Collecte - marchés prestation de services (Veolia et Mineris)	2 560 711 €
Transport et traitement des ordures ménagères (SMDO)	567 336 €
Contributions SMDO (déchetteries, traitement encombrants & déchets verts)	2 268 011 €
Aide à la décision (Étude optimisation service)	23 780 €
Moyens généraux (personnel, calendriers et outils communication, n°vert encombrants, )	244 936 €
Investissements (renouvellement bacs, bornes à verre, aménagements PAV)	92 000 €
Annuité de la dette (achat bacs)	192 100 €
<b>TOTAUX DÉPENSES</b>	<b>5 948 874 €</b>

<b>RECETTES</b>	
<b>Recettes fiscales</b>	<b>6 420 810 €</b>
TEOM ( <b>chiffre 2025 avec baisse du taux de TEOM</b> )	
<b>Recettes du service</b>	<b>109 637 €</b>
FCTVA	19 417 €
Autres recettes (vente du verre, aides C.itéo, subventions Rég HdF et ADEME étude:	83 220 €
Cessions composteurs	7 000 €
<b>TOTAUX RECETTES</b>	<b>6 530 447 €</b>

Surplus de TEOM	<b>581 573 €</b>
Taux de couverture par la TEOM du coût net	<b>109,96%</b>
Coût net des ordures ménagères (total dépenses - recettes)	5 839 237 €
<b>Coût par habitant</b>	<b>103 €</b>
<b>Coût par local (habitation ou professionnel)</b>	<b>130 €</b>

Nombre hab INSEE 2025  
Nombre logements, dépendances et locaux professionnels

56 485  
44 899

## Ratios de solvabilité financière 2025

<b>Dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>26 708 353,95 €</b>			
<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>28 720 052,80 €</b>			
<b>Autofinancement (dégagé)</b>	<b>2 011 698,85 €</b>			
<b>Autofinancement conseillé</b>				
Nécessaire pour couvrir le capital de la dette et les amortissements de biens, moins les amortissements des subv	<b>2 268 000,00 €</b>	Limité au capital de la dette 828 000,00 €		
			Pour information	
<b>Autofinancement courant</b>			<b>CA 2024</b>	<b>CA 2023</b>
Dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement	<b>0,96</b>	Seuil d'alerte si on passe 1 plus de trois ans de suite	0,88	0,92
<b>Niveau d'endettement</b>				
Encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement	<b>0,17</b>	Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1,6 pour les collectivités de plus de 5 000 habitants	0,17	0,21
<b>Rigidité des charges de structure</b>				
Les frais de personnel plus le remboursement annuel de la dette (K+I) sur les recettes réelles de fonctionnement	<b>0,16</b>	Le seuil est franchi au-delà de 0,58 pour les collectivités de plus de 5 000 habitants	0,14	0,14
<b>Ratio de désendettement</b>				
Encours de la dette sur autofinancement annuel	<b>2,43</b>	Correspond au nombre d'années de remboursement théorique de la dette (encours de la dette au 1er Janv 2025 = 4 887 314,72 €	1,19	1,85

**Après avoir entendu l'exposé,**

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**VU** l'article L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui offre la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget Primitif par nature,

**VU** l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités territoriales qui offre également la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget Primitif par chapitre,

**CONSTATANT** qu'en vertu de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le débat sur les orientations générales du budget s'est tenu dans le cadre d'une précédente séance du Conseil Communautaire, et qu'il a été acté par la délibération n°2025/05 du 13/03/2025,

**CONSTATANT** qu'une présentation par fonction et par nature du Budget a été faite en séance par le Président, sur la base d'une note explicative de synthèse transmise aux Conseillers Communautaires avec leur convocation,

**CONSIDERANT** que la nomenclature M57 permet de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée, au plus proche conseil suivant cette décision.

**DELIBERE  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2025, par nature et par chapitre, ainsi que ses annexes,

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 29 554 127,55 € en dépenses,
- 37 636 153,95 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section de d'investissement de :

- 9 702 356,04 € en dépenses (dont 3 892 189,35 € de restes à réaliser),
- 9 702 356,04 € en recettes (dont 3 370 869,31 € de restes à réaliser),

Soit un total dépenses de : 39 256 483,59 €  
Soit un total recettes de : 47 338 509,99 €  
Soit un solde prévisionnel de : 8 082 026,40 €

**AUTORISE** le Président à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**DECIDE** d'appliquer le principe de fongibilité des crédits sur le Budget Général de la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses budgets annexes.

**Fait et délibéré, le 03 avril 2025, à Crépy en Valois.**

**Daniel DECLEIR**  
Secrétaire de séance,



21



**Didier DOUCET,**  
Président de la Communauté de  
Communes du Pays de Valois

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par Le Président, Didier DOUCET  
A Crépy en Valois, le 3 Avril 2025  
Le Président,

Délibéré par Le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire  
A Crépy en Valois, le 3 Avril 2025

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Pour :  
Contre :  
Abstentions :

Date de convocation : 20/03/2025

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...  
A ... le ...